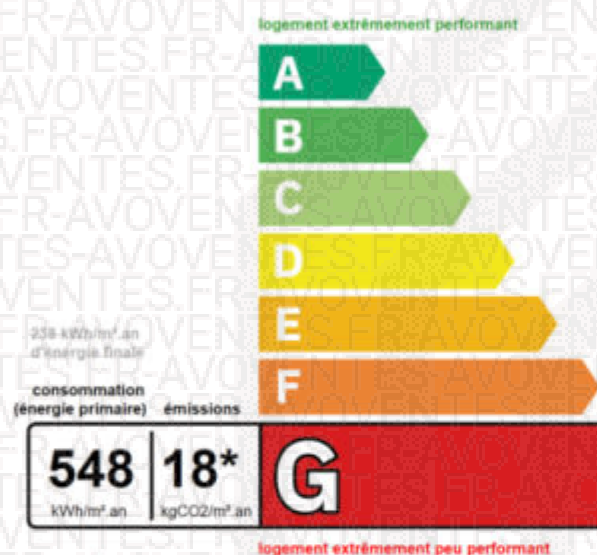


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

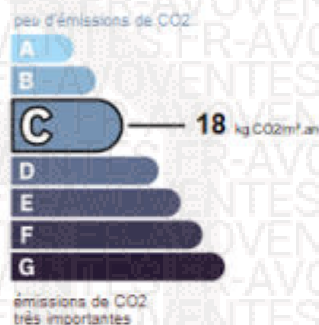


mission : 24-0531-lot3 2ème étage porte droite
adresse : **10 Rue Nationale, 77580 Crécy-la-Chapelle**
type de bien : Appartement
année de construction : Entre 1948 et 1974
surface de référence : **22,84 m²**
propriétaire : BRED/ -95968 FM/BD/IB
adresse : C/o SELARL TOURAUT AVOCAT 26, rue des Cordeliers
77100 MEAUX

Performance énergétique



*Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 412 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2132 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **1010 €** et **1380 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

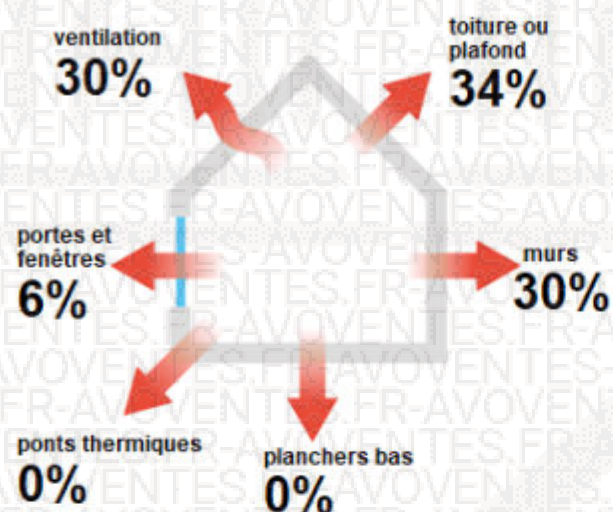
Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

65 Avenue du Général de Gaulle
77420 CHAMPS SUR MARNE
diagnostiqueur : C.AVOVENTES.FR

tel : 01.60.08.07.57
email : yj@eurodiex.com
n° de certification : 8207562
organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



- Ventilation par Entrées d'air hautes et basses

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	9418 (4095 é.f.)	entre 760€ et 1040€	75,2%
 eau chaude sanitaire	 électricité	3009 (1308 é.f.)	entre 240€ et 330€	24,1%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	99 (43 é.f.)	entre 10€ et 10€	0,8%
 auxiliaires		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
énergie totale pour les usages recensés		12526 kWh (5446 kWh é.f.)	entre 1010€ et 1380€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 69ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

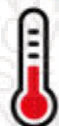
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -18% sur votre facture **soit -191€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

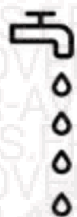
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 69ℓ/jour d'eau chaude à 40°

29ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture **soit -71€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Type de mur inconnu date d'isolation inconnue - Mur donnant sur l'extérieur - Ouest : 18,45 m² - Type de mur inconnu non isolé - Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé	insuffisante
 plancher bas	- Pas de plancher déperditif	
 toiture/plafond	- Type de plafond inconnu Date des travaux d'isolation inconnue - Plafond donnant sur des combles aménagés - Type de plafond inconnu présence d'isolation inconnue - Plafond donnant sur un local non chauffé et non accessible	insuffisante
 portes et fenêtres	- Fen.bat./ocil. bois double vitrage(VNT) air 12mm Sans volet - Porte opaque pleine simple en bois	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Convecteur électrique NFC, NF**, NF***
 eau chaude sanitaire	- ECS Electrique, Volume du ballon 100 L
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Ventilation par Entrées d'air hautes et basses
 pilotage	- Aucun

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



Ventilation

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur



Chauffe-eau

Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.
Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.



Eclairage

Nettoyer les ampoules et les luminaires.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels

montant estimé : 2500 à 3500€

1

lot

description

performance recommandée



Murs

Isolation des murs extérieurs par l'extérieur

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de MaPrimRénov' Parcours accompagné choisir un isolant avec $R = 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ et dans les autres cas choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

 $R \geq 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ 

Planchers Hauts

Isolation de la toiture

Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plafond.

Pour les bâtis anciens, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires).

Pour bénéficier MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

 $R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 8300 à 11500€

lot

description

performance recommandée



Ventilation

Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B)

Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.

Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.

Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.



Chauffage

Remplacement des émetteurs par une PAC air/air

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié.

Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.



Eau Chaude

Remplacement par un ballon NF B

Commentaires :

Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plafond.

Pour les bâtis anciens, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires).

Pour bénéficier 'MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

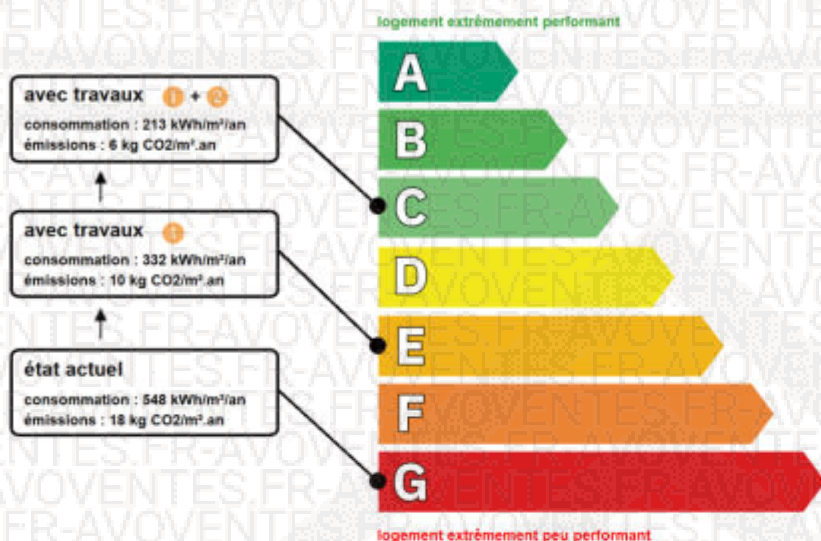
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.

Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.

Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

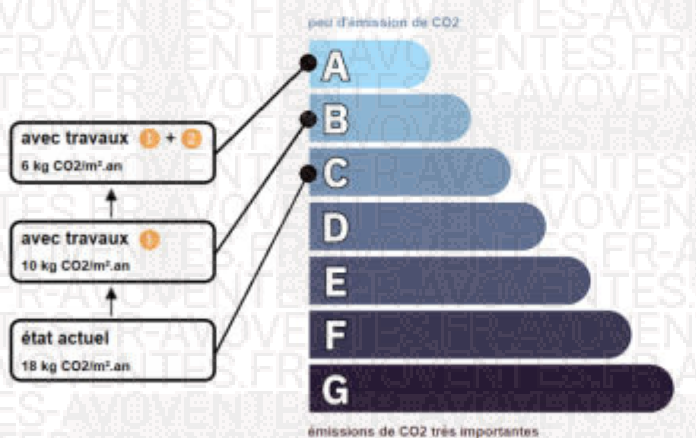
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 Avenue du Général de Gaulle Immeuble le Guillaumet 92046 Paris La défense

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V5
Référence du DPE : 2477E3118729F
Date de visite du bien : 30/08/2024
Invariant fiscal du logement :
Référence de la parcelle cadastrale :
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE2021 (Moteur VV2024.6.1.0)
Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Propriétaire des installations communes :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
aucun documents fournis pour l'établissement du diagnostic

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les éléments constitutifs du bâti ne sont pas observables dans leurs ensembles, par conséquent des valeurs sont utilisés par défaut selon la période estimée de construction, ce qui peut induire des différences entre les valeurs réelles de consommations et celles relevés sur le DPE.

Les éléments suivants peuvent également expliquer les écarts :

Les pathologies repérées, non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, D) ;

La non prise en compte de certains volumes qui ne devraient pas être chauffés

Les équipements de chauffage ou d'ECS non pris en compte (saisie limitée aux 2 équipements principaux),

Commentaires :

aucun accès aux isolants muraux (murs encombrés)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		77
	Altitude	Donnée en ligne	350 m
	Type de bâtiment	Observé/Mesuré	Appartement
	Année de construction	Estimé	Entre 1948 et 1974
	Surface de référence	Observé/Mesuré	22,84 m²
	Nombre de niveaux	Observé/Mesuré	1,0
	Nombre de logement du bâtiment	Observé/Mesuré	1
	Hauteur moyenne sous plafond	Observé/Mesuré	2,70 m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
MUR	surface	⌚ Observé/Mesuré	18,45 m²
	type de local non chauffé adjacent	⌚ Observé/Mesuré	Extérieur
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	1,000
	état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	ITI
MUR parties communes	année isolant	✗ Valeur par défaut	Inconnue
	surface	⌚ Observé/Mesuré	8,61 m²
	type de local non chauffé adjacent	⌚ Observé/Mesuré	Circulation avec ouverture directe sur l'extérieur
	état d'isolation des parois du local non chauffé	⌚ Observé/Mesuré	lc non isolé + lnc non isolé
	surface des parois entre l'espace non chauffé et l'extérieur Aue	⌚ Observé/Mesuré	17,90 m²
	surface des parois séparant les espaces chauffés du local non chauffé Aiu	⌚ Observé/Mesuré	20,86 m²
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	2,500
	doublage mur	⌚ Observé/Mesuré	Absence de doublage
	état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	non isolé

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Rampant	surface	⌚ Observé/Mesuré	28,27 m²
	type de local non chauffé adjacent	⌚ Observé/Mesuré	Extérieur
	Uph0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	✗ Valeur par défaut	0,500
	état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	ITI
	année isolant	✗ Valeur par défaut	Inconnue
Combles	surface	⌚ Observé/Mesuré	7,83 m²
	type de local non chauffé adjacent	⌚ Observé/Mesuré	Locaux non chauffés non accessible
	Uph0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	✗ Valeur par défaut	2,500
	état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	inconnu

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
velux	surface	⌚ Observé/Mesuré	0,82 m²
	nombre	⌚ Observé/Mesuré	1
	type de vitrage	⌚ Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	⌚ Observé/Mesuré	12,0 mm
	gaz de remplissage	⌚ Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vitrage	⌚ Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture	⌚ Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⌚ Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose	⌚ Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌚ Observé/Mesuré	oui
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	⌚ Observé/Mesuré	0,82 m²
	type de masque proche	⌚ Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌚ Observé/Mesuré	absence de masque lointain

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Porte n°1	surface	⌘ Observé/Mesuré	1,702
		nombre	⌘ Observé/Mesuré	1
		type de menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	Porte simple en bois
		type de porte	⌘ Observé/Mesuré	Porte opaque pleine simple

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	pont thermique 1	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur / Portes
		type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Non isolé
		valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
		longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	4,93 m
		largeur du dormant menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	5 cm
		retour isolation autour menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	non
		position menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	en nu intérieur

équipements	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Système de ventilation	type de ventilation	⌘ Observé/Mesuré	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
		façades exposées	⌘ Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

équipements	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	⌘ Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
		type de cascade	⌘ Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
		type d'émetteur	⌘ Observé/Mesuré	Convecteur électrique NFC, NF**, NF***
		Année d'installation émetteur	⌘ Observé/Mesuré	2000
		type de chauffage	⌘ Observé/Mesuré	chauffage divisé
		type de régulation	⌘ Observé/Mesuré	oui
		Equipement d'intermittence	⌘ Observé/Mesuré	absent

équipements	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	⌘ Observé/Mesuré	A accumulation
		catégorie de ballon	⌘ Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles
		Type de production	⌘ Observé/Mesuré	Electrique classique
		type d'installation	⌘ Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
		année d'installation	⌘ Observé/Mesuré	1998
		volume de stockage	⌘ Observé/Mesuré	100,00 L
		pièces alimentées contiguës	⌘ Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS sont contiguës
		production hors volume habitable	⌘ Observé/Mesuré	En volume chauffé

ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
☎ 06 56 30 95 75
✉ 06 97 50 56 08
✉ contact@vdassociés.fr
N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)
Site ORIAS www.orias.fr



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

SASU EURODIEX
65 AV DU GENERAL DE GAULLE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 01/01/2019.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

AMIANTE :
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREPI)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VILLETES, LYCTUS)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CERTIFICAT DE SURFACE (art 113-2 DU CCH)

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET
LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL
D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA
REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN
COPROPRIETE
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE
D'OBTENTION DE FORMATION)
DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP
DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS
GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS
OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES
DIAGNOSTICS VIA LA PLATEFORME BATINBOX)

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

La présente attestation est valable du **1^{er} JANVIER 2024** au **31 DECEMBRE 2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au **31 DECEMBRE 2024** sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 05/01/2024
Pour la compagnie

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 704 672 338 ORIAS : 13010220
Tél. : 06 56 30 95 75

AXA France IARD, S.A. au capital de 254 700 000 €, 222 rue de Valenciennes, 92099, 92099 Nanterre Cedex, France. Siret : 542 007 480 - Site Internet : www.axa.fr
Assurance - Distribution d'assurances autorisée par l'AC - art. 283-1 CCR - sous les garanties prévues par l'AXA Assurance France Réassurance

www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret:433 760 725 00047

CERTIFICATION DE COMPETENCE

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences des personnes physiques intervenant dans le domaine de la construction répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/05/2020	27/05/2025
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/04/2020	26/04/2025
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	03/06/2020	02/06/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/11/2020	22/11/2025
DPE avec mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	19/02/2020	18/02/2025
DPE sans mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	23/11/2020	18/02/2025

Date : 10/07/2024

Numéro du certificat : **8207562**

* Sous réserve du respect des conditions d'validité jusqu'à leur expiration.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-dag>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie



BUREAU VERITAS

cofrac



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**
ACCREDITATION
N°14-0087
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné,
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des
moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics
composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € € par sinistre et 1500000 € € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Signature

